

# CLUB FRANÇAIS DES CHIENS NORDIQUES ET DES SPITZ DU JAPON

Association affiliée à la Société Centrale Canine (reconnue d'utilité publique)  
Agréée par le Ministère de l'Agriculture



## Quelles races canines ?

Le Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon (CFCNSJ), association spécialisée de races créée en 1951, a pour objet de gérer et de promouvoir les races canines dont il a la charge et qui sont :

### Chiens nordiques de traîneau

Chien esquimau Canadien  
Chien du Groenland  
Samoyède  
Laïka de Iakoutie

### Chiens nordiques de chasse

Chien d'Elan Norvégien Gris  
Chien d'Elan Norvégien Noir  
Chien Norvégien de Macareux  
Laïka Russo-Européen  
Laïka de Sibérie Orientale  
Laïka de Sibérie Occidentale  
Chien d'Elan Suédois  
Spitz de Norrbotten  
Chien d'Ours de Carélie  
Spitz Finlandais

### Chiens nordiques de garde et de berger

Chien de Berger Islandais  
Buhund Norvégien  
Lapphund Suédois  
Spitz des Visigoths (aussi appelé Vallhund Suédois)  
Chien Finnois de Laponie  
Berger Finnois de Laponie

### Spitz asiatiques et races apparentées

Akita  
Hokkaido  
Kai  
Kishu  
Spitz Japonais  
Shiba  
Shikoku  
Jindo Coréen

Compte tenu du développement récent et considérable de ces races en France, le CFCNSJ a établi les présentes recommandations d'achat d'un chiot ou d'un chien adulte, mâle ou femelle, ci-après dénommée le **Chien**, à destination des futurs propriétaires.

## Quel Chien acheter ? Où ?

Le CFCNSJ recommande,

- de choisir la race du Chien en fonction du mode de vie et de l'expérience cynophile du propriétaire,
- de sélectionner le Vendeur parmi les éleveurs adhérents au CFCNSJ et dont la liste est sur le site du CFCNSJ <http://cfcnsj.fr>
- de sélectionner le Chien parmi les annonces de vente sur le site de la Société Centrale Canine (SCC) <https://www.centrale-canine.fr/recherche-par-race/portees>
- de prendre une décision définitive après avoir vu le Chien et rendu visite au Vendeur.

## Les documents liés à l'achat d'un Chien

Lors de l'achat d'un Chien de race, en France, le Vendeur doit fournir à l'Acheteur les documents suivants :

**Attestation de vente ou contrat de vente ou facture** mentionnant notamment :

- La date de la vente,
- La date et le lieu de la livraison du Chien,
- L'identification du Vendeur et de l'Acheteur,
- Le sexe et la race du Chien,
- Le nom du Chien suivi de l'affixe (nom de l'élevage, si le Vendeur en détient un),
- la date de naissance du Chien,
- le numéro de transpondeur ou de tatouage du Chien,
- le numéro d'inscription au Livre des Origines Françaises (LOF) du Chien ou le numéro du dossier de la déclaration de portée auprès de la Société Centrale Canine (S.C.C.),
- Les noms et numéros LOF des père et mère du Chien,
- Le prix de la vente et les modalités de paiement,
- Le nom du vétérinaire du Vendeur,
- Les conditions particulières de la vente (s'il y a lieu, par exemple les défauts constatés le jour de la vente qui pourraient entraîner la non-confirmation du Chien ou encore les garanties extra légales que pourraient offrir le Vendeur),
- Les signatures du Vendeur et de l'Acheteur.

Important : afin d'éviter tout litige sur l'interprétation de la Vente, il est recommandé de préciser quel est l'usage du Chien : *pour la compagnie, pour la reproduction, pour les expositions...*

**La carte d'identification électronique** (la vérification du transpondeur avec un appareil approprié peut être demandée au Vendeur ou à un vétérinaire) ou **la carte de tatouage** (vérifiez que le numéro inscrit sur la carte correspond bien au numéro tatoué à l'oreille ou à la cuisse du Chien).

Nota : C'est au Vendeur d'effectuer le changement de propriétaire auprès d'I-Cad, l'organisme chargé de gérer les identifications canines

**Le certificat vétérinaire avant cession**, établi par le vétérinaire du Vendeur, il doit préciser si le Chien paraît de manière apparente en bonne santé ou non.

**Le Certificat de Naissance** (ou Pedigree Provisoire) si le Chien n'a pas encore passé l'examen de confirmation ou le **Pedigree** s'il s'agit d'un Chien déjà confirmé.

Toutefois, le jour de la vente, le Vendeur peut ne pas avoir reçu de la S.C.C. le certificat de naissance ou le pedigree définitif. Dans ce cas, le contrat (ou l'attestation ou la facture) doit prévoir la livraison de ce document par le Vendeur à l'Acheteur dans un délai précisé et raisonnable.

**Un document d'information (plaquette ou fascicule)** donnant des conseils sur la race du Chien et ses besoins, des conseils de santé et sur l'éducation.

**Le carnet de santé** ou **le passeport européen** du Chien portant mention (vignettes) de la primo-vaccination effectuée par un vétérinaire (et du rappel pour les Chiens de plus de trois mois).

### **La fourniture des six documents ci-dessus est obligatoire**

On peut aussi se reporter aux recommandations de la S.C.C. sur le site <https://www.centrale-canine.fr/articles/iii-le-guide-juridique-de-la-vente-du-chiot-et-du-Chien> , en particulier pour le rappel des Lois et Réglementations.

## **Et à l'étranger ?**

Pour l'achat d'un Chien hors de France, il convient de se renseigner auprès du club de race du pays où la vente est conclue et auprès du Service des Douanes pour savoir quels sont les documents légalement obligatoires dans le pays d'origine et pour l'importer en France.

Nonobstant ces informations, nous recommandons à l'Acheteur d'exiger les documents ci-dessus lors de la vente. De plus, le contrat de vente devra préciser quelle est la Loi nationale applicable. En l'absence de cette indication, ce sera la Loi du pays où est signé le Contrat.

*Nota : pour pouvoir inscrire un Chien importé au L.O.F., il est nécessaire que le Vendeur fournisse un Pedigree Export conforme aux règles de la F.C.I. (Fédération Cynologique Internationale).*

## **Les « plus »**

Le Vendeur,

- prend en charge la première année d'adhésion au CFCNSJ (10 €) du nouveau propriétaire primo-acquéreur.

Les père et mère du Chien sont,

- Sont identifiés ADN
- primés en exposition : les informations sont notamment disponibles sur <http://cedia.fr/> ou <https://www.sccexpo.fr/fr-FR> ou <https://www.onlinedogshows.eu/fr>

# La vraie qualité

**Pour toutes les races** gérées par le CFCNSJ, excepté le Chien Norvégien de Macareux, les père et mère du Chien sont,

- dépistés pour la dysplasie de la hanche avec les résultats A, B ou C.
- Identifiés ADN.
- Titulaires du Test de Caractère du CFCNSJ ou du CSAU ou d'un TAN ou d'un CANT ou du brevet de travail de Chien de traîneau (pour les races de traîneau)

**Pour les Chien Esquimau Canadien, Samoyède, Laïka de Yakoutie, Lapphund Suédois, Berger Finnois de Laponie, Chiens Finnois de Laponie, Spitz des Visigoths, Shiba et Spitz Japonais**, les père et mère sont dépistés pour les Maladies Héritaires Oculaires Canine (MHOC) avec résultat indemne sauf pour la goniodyplasie.

**Pour les Shiba et les Spitz Japonais**, les père et mère sont dépistés de la luxation de la rotule.

**Pour les Lapphund Suédois et les Chiens Finnois de Laponie** les père et mère sont dépistés de l'Atrophie Progressive de la Rétine (APR-prdc) avec résultat indemne ou porteur sain.

**Pour le Laïka de Yakoutie**, les père et mère sont dépistés de la surdité par Potentiel Evoqué Auditif (PEA) avec résultat indemne. Le CFCNSJ recommande de n'acquérir que des chiots testé de la surdité par PEA.

**Pour le Chien Finnois de Laponie**, les père et mère sont dépistés de la Maladie de Pompe avec résultat indemne ou porteur sain.

**Pour l'Hokkaido**, les père et mère sont dépistés de l'Anomalie de l'œil du Colley avec résultat non atteint.

Tous ces résultats de dépistage sont en principe visibles sur le LOF select <https://www.centrale-canine.fr/lofselect>. Cependant, la mise à jour n'est pas faite au fil de l'eau et dans ce cas, le Vendeur doit être en mesure de fournir une copie des certificats lors de la vente. Dans certains cas, le Vendeur peut avoir obtenu une dérogation du CFCNSJ qu'il doit être en mesure de fournir à l'Acheteur.

**Les dépistages des parents diminuent les risques de maladie génétique chez le chiot mais sans l'éliminer. Cependant, le CFCNSJ conseille de ne pas acquérir de chiot dont les père et mère n'auraient pas été dépistés correctement.**

## Info ou Intox ?

**Les titres de...**

- *Champion du Monde, Vice-champion du Monde, Vice-champion de France, Vainqueur Championnat de France* n'existent pas, ce sont de pures inventions.

**Les titres de...**

- *Meilleur Chien de l'Année, Meilleur Elevage de l'Année* résultent de concours par points organisés par des revues spécialisées mais ne sont pas homologués par la S.C.C.

**Les titres de...**

- *World Dog Show Winner* existe, pour différentes classes d'engagement,
- *World Japanese Dog Show Winner* existe pour l'année 2018.
- *Latin Winner*

**Les titres de...**

- *Champion de France de Conformité au Standard*
- *Champion de France Jeune*
- *Champion National Vétéran*
- *Champion des Expositions Nationales*
- *Champion International de Beauté*
- *Champion de Travail (pour les Chiens de traîneau)*
- *Elevage sélectionné par la Société Centrale Canine*

existent et sont décernés par la Société Centrale Canine. Si un Vendeur s'en prévaut, aussi bien pour le Chien acheté que pour ses père ou mère, il doit être en mesure de fournir une copie du diplôme sanctionnant le titre. Mais certains Vendeurs se prévalent de titres qu'ils

n'ont pas. La réalité de ces titres peut être vérifiée sur le LOF select <https://www.centrale-canine.fr/lofselect>

### Les récompenses ...

*BIS, Best in Show, Meilleur Chien de l'Exposition, Best of Breed, Meilleur de race, Meilleur Jeune, etc existent et peuvent être vérifiés sur <http://cedia.fr> ou <https://www.onlinedogshows.eu> ou <https://www.sccexpo.fr/fr-FR> ou sur ses sites similaires.*

### Le titre de...

- *Champion du Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon*

existe depuis 2016 et sa réalité peut être vérifiée sur le site du CFCNSJ : <http://cfcnsj.fr>

- *Trophée des Spéciales de race*

existe depuis 2019 et sa réalité peut être vérifiée sur le site du CFCNSJ : <http://cfcnsj.fr>

**D'autre part, pour les titres décernés hors de France** (Champion de Croatie, champion d'Ouzbékistan, etc.) le Vendeur doit pouvoir produire une copie du diplôme sanctionnant le titre. La réalité de certains titres nationaux peut aussi être vérifiée auprès de la S.C.C.

■ Jacky Martin, Président